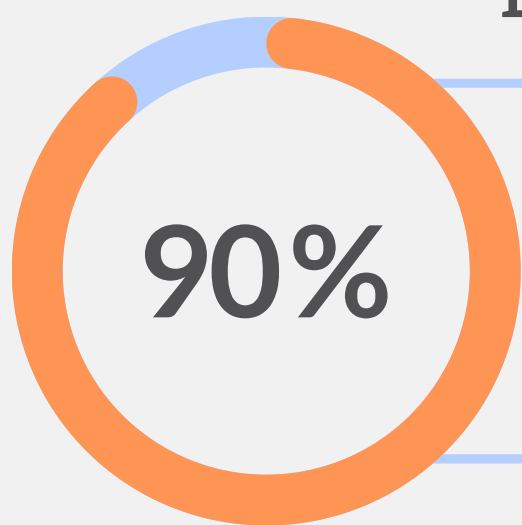


Enquête sur les conditions matérielles de travail - DRHFPNC -



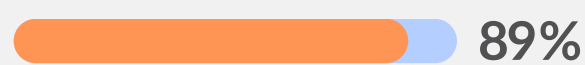
Sur la base des normes et recommandations de l'INRS / ANACT, le SPST a réalisé une enquête au sein de la DRHFPNC auprès de 90% des agents.

Cette étude est basée sur 36 questions et observations des postes de travail de la direction. Voici quelques résultats !

Résultats :

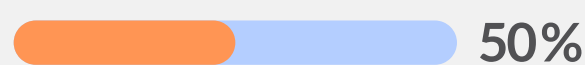
- 60 % d'agents travaillent en bureaux partagés
- 27 % des agents accueillent du public
- 1 agent à mobilité réduite

2022



89%

Agents satisfaits des ambiances de travail (niveau sonore, luminosité, confort thermique)



50%

Agents avec un bureau correctement aéré (assainissement/renouvellement de l'air)



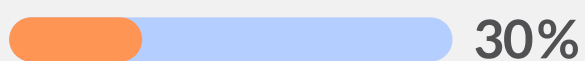
86%

Agents avec un espace de travail bien aménagé (espace et surface de travail)



87%

Agents avec un poste de travail bien équipé (bureau, siège, rangement)



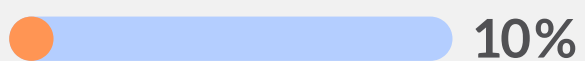
30%

Agents bénéficiant de matériel ergonomique (au moins un élément)



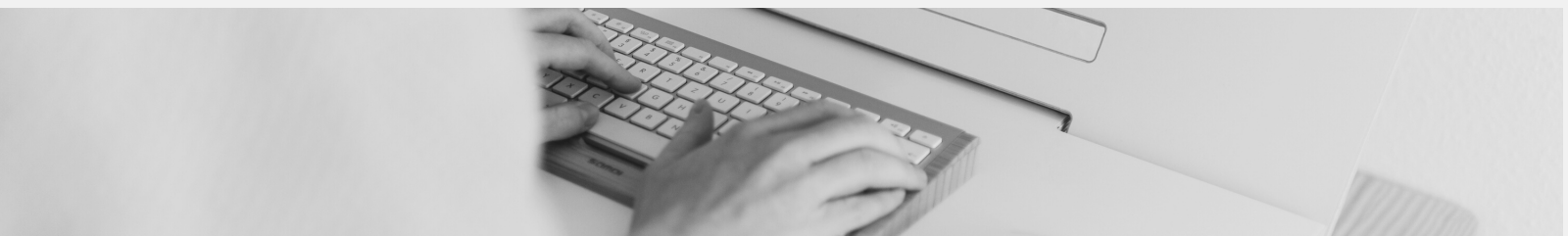
80%

Agents ayant un bureau correctement orienté par rapport à la luminosité



10%

Agents adoptant une bonne posture à son poste de travail (dos, coude, épaule, tête, poignet)



Conclusions :

- Excepté les problèmes d'assainissement de l'air (fenêtres qui ne s'ouvrent pas), les agents sont globalement satisfaits de leur environnement de travail.
- L'aménagement des postes de travail est souvent standard mais satisfaisant.
- Trop peu d'agents adoptent une bonne posture de travail. Le risque de Troubles Musculo Squelettiques (TMS) est élevé.

Recommandations :

- Remplacement progressif de l'équipement standard de bureau par un équipement ergonomique
- Rendre possible aération naturelle des bureaux (assainissement de l'air)
- Sensibilisation aux gestes et postures
- Poursuivre l'aménagement des parties communes